Fait à Paris, le 17 Octobre 2026

PRÉAVIS DE GRÈVE DU 5 NOVEMBRE 2026
Salaires, pouvoir d'achat et services publics

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des Solidarités
Hôtel du Châtelet
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

Lettre recommandée avec accusé de réception

Réf. : FF/FF-088/2026

Objet : Préavis de grève du jeudi 5 novembre 2026 – Secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics et privés

Dossier suivi par : Frédéric FISCHBACH, Président
Tél. : 06 62 06 63 45 – Courriel : president@cftc-santesociaux.fr

Monsieur le Ministre,

Concomitamment à notre courrier du 17 octobre 2026, joint à la présente, et à l'appel confédéral du 7 octobre, la Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous notifie sa **participation au mouvement national de grève du jeudi 5 novembre 2026** et vous adresse le **présent préavis**.

Le présent préavis couvre la période

du mercredi 4 novembre 2026 à 19 heures
au vendredi 6 novembre 2026 à 7 heures

sur **l'ensemble du territoire national**. Il concerne **les agents de la Fonction publique hospitalière** ainsi que **les salariés des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics et privés**, et plus largement les personnels des branches professionnelles relevant du champ de compétence de la Fédération **CFTC Santé Sociaux**.

La cessation du travail pourra intervenir à tout moment et porter sur tout ou partie de cette période, notamment pour permettre aux personnels soumis à des horaires de nuit, décalés ou continus de participer au mouvement de grève du jeudi 5 novembre 2026.

Les revendications qui motivent cette mobilisation portent sur **la revalorisation des salaires et du point d'indice**, **la refonte des grilles et classifications**, **le rétablissement de la GIPA**, **l'abrogation du jour de carence et des mesures réduisant la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire**, ainsi que **la reconnaissance des sujétions professionnelles**.

Elles concernent également **la relance des négociations salariales dans le privé**, **les minima conventionnels**, **des effectifs adaptés aux besoins**, **le remplacement des absences**, **la prévention des risques professionnels** et **un financement pérenne des établissements et services**. Notre courrier du 17 octobre détaille l'ensemble de ces demandes.

La Fédération demande **l'ouverture de négociations pendant la période précédant le mouvement** et reste disponible pour tout échange susceptible d'aboutir à **des réponses concrètes**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Frédéric FISCHBACH
Président

FEDERATION CFTC SANTE SOCIAUX
34 Quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél. : 01 42 58 58 89

Pièce-Jointe : Courrier du 17 octobre 2026 : « Salaires, pouvoir d'achat et services publics »

Destinataires :

- Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ;
- Ministre de l'Action et des Comptes publics

Fait à Paris, le 17 Octobre 2026

Mobilisation nationale du 5 novembre 2026
Salaires, pouvoir d'achat et services publics

À l'attention de :

Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des Solidarités

Monsieur David AMIEL
Ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé notamment de la Fonction publique

Objet : Mobilisation nationale et mouvement de grève du 5 novembre 2026 (Publics et Privés)

Dossier suivi par : Frédéric FISCHBACH, Président
Tél. : 06 62 06 63 45 – Courriel : president@cftc-santesociaux.fr

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

Dans le prolongement du communiqué confédéral du 7 octobre 2026, la Fédération **CFTC** Santé Sociaux vous informe qu'elle **s'associe à la journée nationale de mobilisation et de grève du jeudi 5 novembre 2026**, consacrée à la défense du **pouvoir d'achat, des salaires et des services publics**.

Cette mobilisation concerne **l'ensemble de nos champs professionnels, publics et privés** : établissements hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux, structures d'aide et de soins à domicile, services à la personne, cabinets médicaux, pharmacies d'officine et, plus largement, les activités relevant de notre périmètre fédéral.

Notre Fédération **appelle les agents et les salariés de ces secteurs à participer à cette journée**, dans le respect des dispositions légales applicables, notamment en matière de préavis dans les services publics.

La **CFTC** considère que le redressement des finances publiques et la pérennité de notre modèle social exigent des choix responsables et un effort équitablement réparti. Toutefois, cette responsabilité budgétaire **ne saurait se traduire par une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat, des conditions de travail ou des moyens consacrés aux soins et à l'accompagnement des personnes vulnérables**.

Dans la Fonction publique hospitalière, nous demandons **une revalorisation significative et pérenne du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires, le rétablissement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), l'abrogation du jour de carence** et des mesures réduisant la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire.

Nous revendiquons également **la reconnaissance financière du travail de nuit, des dimanches, des jours fériés et des astreintes**, ainsi qu'**une protection sociale complémentaire de haut niveau**.

Dans les secteurs privés, nous demandons **une relance effective des négociations salariales, la revalorisation des classifications, la mise en conformité des minima conventionnels avec le SMIC** et une meilleure reconnaissance des qualifications, de l'expérience et des sujétions professionnelles.

Dans l'ensemble des établissements, nous exigeons **des financements pérennes, des effectifs adaptés aux besoins, le remplacement des absences, des organisations de travail soutenables** et **une prévention effective des risques professionnels et de l'usure professionnelle**.

Les débats budgétaires relatifs aux projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2027 doivent permettre d'apporter **des réponses structurelles**. **Les économies indiscriminées ne sauraient tenir lieu de politique de santé, de solidarité et de reconnaissance des personnels.**

La Fédération **CFTC** Santé Sociaux partage également les revendications confédérales en faveur d'**un meilleur partage de la valeur, de la protection des petites pensions** et de **mesures concrètes pour préserver le pouvoir d'achat** face aux dépenses contraintes, notamment de logement.

La qualité des soins, la continuité de l'accompagnement social et médico-social et l'avenir des services publics ne peuvent reposer durablement sur le seul engagement des professionnels. Notre Fédération reste disponible pour tout échange ou négociation permettant d'apporter des réponses concrètes à ces revendications.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, l'expression de ma haute considération.

Frédéric FISCHBACH
Président

FEDERATION CFTC SANTE SOCIAUX
34 Quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél. : 01 42 58 58 89

LA POSTE

LETTRE RECOMMANDÉE
PREUVE DE DÉPÔT

Numéro de la LR :
870015014234536

FRANCE

OUTRE-MER

Date de dépôt : 17/10/2026

Heure de dépôt : 11:15

Etablissement de dépôt : PARIS DIR BU COURRIER NEW DASC

Poids :	Niveau de garantie :	Prix :	Option :
30 g	R1		Avis de réception

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique. Les conditions spécifiques de vente de la Lettre Recommandée sont disponibles sur le site www.laposte.fr

Expéditeur de la lettre recommandée

FEDERATION CFTC SANTE SOCIAUX
M FRÉDÉRIC FISCHBACH
34 QUAI DE LA LOIRE
75019 PARIS

Destinataire de la lettre recommandée

MINISTERE DU TRAVAIL
CABINET DE M JEAN PIERRE FARANDOU
14 AVENUE DUQUESNE
75350 PARIS 07 SP

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS